



Litige commerce marketplace

Par Marimi

Bonjour

J'ai acheté récemment un robot piscine sur internet, le robot est tombé en panne très rapidement. Je l'ai donc retourné et il m'a été renvoyé soi disant réparé mais depuis nous cumulons d'autres pannes et à chaque retour c'est une nouvelle panne sur une nouvelle pièce. On me renvoie successivement un vieux robot bricolé. A quel organisme de défense des consommateurs puis je m'adresser ? Je suis dans les Alpes Maritimes et je ne trouve pas vraiment d'organisme adéquat. Merci de votre aide.

Marie

Par Violet

Bonjour Marimi

En ouvrant le lien suivant vous devriez avoir réponse à votre interrogation :

https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Demarches/Autres-demarches/Associations/Associations-loi-1901?dmi_code=F1123#/Particuliers/page/F1126

Cordialement.

Par yapasdequoi

Bonjour

Vous pouvez faire le signalement à la DGCCRF :

[url=https://signal.conso.gouv.fr/]https://signal.conso.gouv.fr/[/url]

Si le vendeur est en France.; ou au moins en Europe.

Par Marimi

Merci de vos réponses.

En ce qui concerne la liste des associations 1901, j'ai bien été sur ce site mais il y a de quoi se perdre et je n'ai pas trouvé une association qui traite les litiges de commerce.

Mais je vais continuer à chercher.

Cordialement.

Marimi

Par yapasdequoi

Vous pouvez vous adresser aux associations de défense des consommateurs : Que Choisir, 60 Millions de consommateurs, CLCV, etc.

Par contre elles n'agiront pas sur des litiges antérieurs à la date d'adhésion.

Par Marimi

Bonjour

N'ayant aucune adhésion à ce jour, cela veut il dire qu'aucune association ne m'aidera?

Par yapasdequoi

Pas forcément, si le sujet les intéresse.